le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC http://www.sglce-cgt.fr Novembre 2008 - 1,50 €

N° 333

SOMMAIRE

2/13
Compte rendu de la commission exécutive du 8 septembre 2008

3
Editorial

4 à 6
Dossier distribution

7
États généraux de la presse

8/9
Plan de formation professionnelle

10/11
Journal officiel

12
Luttes des travailleurs sans-papiers

13
Collectif Routage

14/15
Brèves

© Jean-Paul de Sousa

SGLCE la cgt

Compte rendu de la commission exécutive du 8 septembre 2008

Présentation de la situation sociale

L'affaire de l'UIMM est évoquée, notamment la mise en cause de la CGT par un témoin mis en examen.
La pétition de la CGT contre la privatisation de La Poste a recueilli 40 000 signatures.
Le fichier informatique baptisé Edvige est prétendu recenser les personnes jugées « susceptibles de porter atteinte à l'ordre public » dès l'âge de 13 ans. La pétition de contestation soutenue par la CGT totalisait, début août, 73 000 signatures.
Ces pétitions sont toutes les deux disponibles sur le site de la CGT.

Actualité en chiffres

Évolution de l'indice des prix Insee :
– mai 2008 : + 0,5 %
– juin 2008 : + 0,4 %
– juillet 2008 : - 0,2 %
– soit, depuis un an : + 3,6 %
Depuis un an, l'augmentation des prix a atteint des records. Depuis janvier 2008, le gaz a été majoré de 15,2 %.
Un article de Mediapart reprenant les résultats d'enquêtes de l'Insee rapporte les faits suivants. : « Les carburants affichent une envolée de 23 % sur un an. Les prix de l'alimentaire ont bondi de 6,4 % depuis juillet 2007 avec des hausses particulièrement douloureuses sur des produits repères pour les ménages : plus 17,4 % pour les fruits, plus 10 % pour le lait, les œufs et le fromage, plus 6,9 % pour les céréales et le pain. »
Autre symbole, le ticket de métro parisien passe de 1,5 à 1,6 euros - plus 6,7 % tout de même - quand le tarif de la carte orange augmente d'environ 3 % (RATP). En un an, les billets TGV n'ont augmenté « que » de 5 % et ceux des autres trains de 2,5 %. Mais cette évolution raisonnable masque une hausse en trompe-l'œil, notamment par une augmentation de l'amplitude des périodes de pointe et par une politique tarifaire opaque.
La moindre augmentation des loyers (2,1 % sur un an grâce au nouveau mode de calcul de l'indice de référence des loyers) ne doit, quant à elle, pas faire oublier que le logement, son chauffage et son éclairage engloutissent environ 25 % du budget des ménages ; une charge qui grandit encore chez les plus pauvres (Insee).

Président de séance : Didier LOURDEZ
Secrétaire : Éric MARTIN
Présents : Thierry BAUDRY, Daniel BOSSELUT, Jean-Paul BRINON, Salim DEBABECHE, Patrice DOARÉ, Michel DOARÉ, Lionel DUQUENNE, Cyril ELBAZ, Gilles FÉRIGNAC, Gérard GALLUCHOT, Christophe GRAL, Laurent JOSEPH, Laurent JOURDAS, Jérôme LE ROUX, Pierre LÉGER, Laurent LEMARQUAND, Jean-Yves LESAGE, Didier LOURDEZ, Yves MAISONNEUVE, Jean-Philippe MARÉCHAL, Éric MARTIN, David MEYNARD, Ali M'SAOURA, Marc NORGUEZ, Bernard PARISOT, Michel PAVARD, Carl PFEIFFER, Patrick PINCELOUP, Éric RAUT, Jean-François ROPERT, Jean-Luc SINOPOLI, Guillaume THOMAS FLORES.
Excusés : Pascal AKOUN, Giuseppe AMMENDOLÉA, Thierry BARTEL, Franck BEAUFUMÉ, Gilbert BONHOMME, Laurent BOUYRIE, Michel BURGUIÈRE, Jean-Paul DE SOUSA, René DEWAELE, Jacques DURIN, Dominique FOUBLIN, Thierry FRONTY, Loïc GÉRARD, Djazi GHOUINI, Sophie LACAZE-MASMONTEIL, LE BIHAN Martial, LOURDEZ Laurent, Hakim MEZAINI, Julien RENAULT, Laurence SALAUN, Pascal VENDANGER.
Ordre du jour :
- Situation sociale générale et dans la profession ;
- Activités revendicatives (rapporteur : Guillaume THOMAS FLORES) ;
- Questions diverses.

Situation économique, panne de la croissance, crises financière et bancaire

En un an, les banques françaises ont perdu 17 milliards d'euros dans la crise des subprimes ; la récession a été officiellement annoncée au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande et l'Europe semble lui emboîter le pas. En France, en Allemagne et en Espagne, la croissance n'est pas au rendez-vous. Celle-ci, longtemps portée par la consommation des ménages en France, est négative sur le deuxième trimestre 2008. Le bilan des ventes lors des soldes illustre cette situation : ces dernières sont en recul par rapport à celles enregistrées en 2007.
Les conséquences en matière d'emplois sont déjà réelles, notamment par le nombre des missions d'intérim qui a significativement baissé.
En quelques chiffres :
✓ au second trimestre 2008, la production industrielle a baissé de 1,4 % ;
✓ le PIB a baissé de 0,3 % (source Insee).
En dépit de cette crise de grande ampleur, les bénéfices sont encore là : au premier semestre 2008, les bénéfices de la moitié des sociétés du CAC 40 ont progressé de 18 % par rapport à l'année dernière.
Emploi : les conséquences des crises financière et bancaire se font sentir sur l'économie réelle : au mois de juin, le chômage a augmenté de 0,2 % alors que les radiations ont été massives. En juillet, le chômage a de nouveau augmenté de + 0,1 %. Au second semestre, le recours à l'intérim chute de 6,8 %.

Négociations interprofessionnelles

Ouverture d'un nouveau chantier de réforme sur la formation professionnelle.

Recodification du Code du travail

Le nouveau Code du travail est entré en vigueur le 1er mai dernier. Cette modification n'est pas sans conséquence pour notre activité syndicale. Dans les entreprises aussi, bon nombre d'échanges avec les représentants des salariés vont être concernés par cette recodification. Une simple demande d'élections professionnelles, une demande d'autorisation d'absence pour un stage de formation syndicale ou encore une demande de NAO doivent dorénavant respecter la nouvelle codification.
Des besoins vont voir le jour notamment en matière d'information et de formation. Nous devons intégrer cette recodification d'urgence, en priorité en ce qui concerne le droit et les libertés syndicales dans nos pratiques.

Dans la profession

– Presse quotidienne
À L'Humanité et au Monde Imprimerie, un accord est intervenu concernant l'organisation du travail et l'emploi dans la salle d'expéditions),
Restructurations aux NMPP et négociation du plan Défi 2010 : la direction veut passer en force et imposer un CCE le 16 septembre ; nous refusons d'y assister et invitons les autres organisations à faire de même. Nous ne pouvons accepter le fait que nos contre-propositions ne soient ni entendues, ni prises en compte, notamment sur le Centre national de traitement des Publications. Une conférence de presse est prévue le 17 septembre. Nous allons communiquer aux éditeurs les risques que prend la direction des NMPP alors qu'une discussion est possible.
– Labeur
La vente de l'Imprimerie nationale Choisy au groupe Prenant – La Galiote est effective. Un nouveau texte établissant les dispositions d'un nouveau plan social est appliqué mais sa mise en oeuvre reste difficile. Sur 120 salariés, 14 seulement sont repris. Le coût de la cession est de 27 millions d'euros. L'argent non utilisé de la collecte de solidarité pour la grève du début d'année a été reversé à l'Association des Victimes de Loïc.
Le rachat de Quebecor Europe et du Groupe Maury par le Groupe néerlandais HHBV. Ce nouvel ensemble industriel représente un chiffre d'affaires de 550 millions d'euros et 5 500 salariés répartis dans 24 installations et 6 pays européens.

L'actualité des sections dans les entreprises

– PRESSE INFORMATIQUE : réorganisation/restructuration, procédure des Livres III et IV, intervention des délégués syndicaux en juillet dernier en vue d'aboutir à la signature de minutes

Suite page 13

Une certaine presse nous abreuve de beaux discours, de belles théories, voire de fatalisme...

Tout le monde pense savoir ce qui est bien pour vous, bien pour nous tous. Tout le monde émet des jugements sur sa personnalité : le raisonnable, le consensuel, le démagogique, l'illuminé, l'irascible, l'incontrôlable, le destructeur… tous les adjectifs y passent pour décrire un représentant, un élu du personnel ou un représentant syndical. Qui peut juger ? Qui détient la science parfaite ? Qui peut se revendiquer d'être au plus près des salariés et de leurs problèmes quotidiens ? Qui peut se réclamer de détenir l'organisation adéquate qui pourra aider les élus des entreprises à mener à bien leur mission ?

Passons de la théorie à la pratique ! Le voilà l'enjeu qui peut permettre de rétablir l'équilibre entre les salariés et les patrons. Aujourd'hui, il existe deux types d'entreprise : celle où il existe des instances représentatives organisées qui fonctionnent le plus souvent en syndicat et les autres : celles où le fait de réclamer juste les minima sociaux est synonyme de licenciement. Ces dernières ont besoin de nous tous, de solidarité. Sans cette dernière… on connaît déjà le résultat.

Justement parlons de résultats, en voici deux exemples concrets.

Librairie WH Smith : après une semaine de grève et le soutien de personnes de différents statuts, les salariés ont obtenu plus que ce qu'ils espéraient avec une clause de revoyure.

Deuxième exemple, la Société Exacompta. Là, ce n'est malheureusement pas le rapport de forces qui régit la vie quotidienne ; non, c'est plutôt d'avoir assez de courage pour traîner son employeur devant les tribunaux pour y réclamer son dû. Eh bien, ça marche ! Avec pugnacité, avec une aide juridique et une assistance quotidienne, une première poignée de salariés a gagné, et pas qu'un peu. Voilà, pas besoin de grandes phrases et de long discours. La réflexion est peut-être simpliste, diraient ces médias bien pensants, le plus important n'est-il pas le résultat ?

Le 3 décembre auront lieu les élections prud'homales. Elles seront une fois de plus bien suivies dans les entreprises organisées qui en ont peu besoin – du fait de leur rapport de forces – et peu suivies dans les entreprises peu ou pas organisées qui, elles, en ont réellement besoin.

Soyons tous solidaire, cela seul pourra nous être utile.

Eric Martin
Secrétaire du SGLCE

Souffle libéral sur la distribution !

La distribution n'a pas bonne presse. Elle fait couler beaucoup d'encre et de salive ces derniers temps. Nicolas Sarkozy lui a consacré un chapitre dans son discours d'ouverture des États généraux de la presse. C'est dans l'air du temps, le système de distribution serait responsable de tous les maux. Ce n'est certainement pas le plan Défi 2010 des NMPP qui lui redonnera la santé...

La distribution n'a jamais autant suscité de débats qu'aujourd'hui. Les articles, les émissions télévisées et radiophoniques témoignent de l'intérêt soudain pour un système qui assure, depuis plus de 60 ans, la diffusion de la presse dans notre pays.

Beaucoup de choses sont écrites ou dites à son sujet. Nous pourrions nous en réjouir. Après tout, faire état d'un système unique au monde et envié par de nombreux pays serait la juste reconnaissance d'un travail effectué 24 heures sur 24 et durant toute l'année par les ouvriers des messageries.

Hélas, l'information reste très sommaire et les commentaires se cantonnent à des clichés. Le « monopole du syndicat du Livre », le « monopole des NMPP » la « distribution trop chère », la « presse mal distribuée » sont autant de poncifs repris en boucle. Comment s'étonner que la presse peine à trouver des lecteurs quand elle ne fait pas l'effort d'analyser son propre système de distribution avec objectivité ?

Le décor est planté pour le système de distribution, tout comme il l'était pour le référendum sur le Traité constitutionnel européen en 2005. D'aucuns diront que la comparaison est osée. Il n'empêche que nous entendons la même mélodie qui nous exhorte à faire le choix d'un « consensus » fabriqué de toutes pièces. Les médias nous vantaient hier les vertus d'une concurrence libre et non faussée pour l'Europe. Aujourd'hui, ils nous distillent insidieusement l'idée de déréglementer le système de distribution.

Le ton de cette campagne contre le système coopératif de distribution a été donné dès le 8 janvier dernier par Nicolas Sarkozy lors d'une conférence de presse qui a réuni plus de 500 journalistes. À cette occasion, il a rassuré ses amis Arnault, Bolloré, Dassault, Lagardère qui dictent leurs règles ultralibérales à l'ensemble des médias. Le problème de la presse, a-t-il déclaré en substance, n'est pas celui de la concentration de la propriété des médias, mais celui de la distribution.

Dans les mois qui ont suivi, des responsables de l'UMP sont montés au créneau notamment le sé-

nateur Louis de Broissia, auteur d'un rapport sur la presse, qui propose de revenir par voix législative sur la loi Bichet. En effet, cette dernière régit la distribution en France depuis 1947 sur des principes de liberté d'accès et d'égalité de traitement des titres. Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP, demande que cesse « le monopole du syndicat du Livre ou le quasi-monopole des NMPP ». Le 16 juillet, Nicolas Sarkozy déclare dans une interview accordée au *Monde* : *« Nous avons les journaux les moins bien diffusés du monde »*.

À la veille de l'ouverture des États généraux de la presse, Danièle Giazzi, secrétaire nationale de l'UMP, remet au président de la République un rapport intitulé « Les médias et le numérique ». Ses recommandations vont dans le sens d'une remise à plat du système : recentrer la loi Bichet, appuyer le plan *Défi 2010* des NMPP, libéraliser la réglementation des points de vente…

2010 titres peuvent disparaître !

Le point d'orgue de cette campagne est bien sûr le discours de Nicolas Sarkozy lors de l'ouverture des États généraux de la presse le 2 octobre dernier. *« Vous l'aurez compris, je veux vous tenir un langage de vérité… »*. Cela se traduit ainsi à la fin de son intervention : *« Je m'interroge sur la portée de l'article 1er de la loi Bichet, selon lequel la diffusion de la presse imprimée est libre, quand cette loi n'offre en réalité aucune flexibilité. »* Et pour terminer : *« Les NMPP ont entrepris un plan de modernisation… Mais nous devons aller plus vite, plus loin, plus fort. »*

Plus vite, plus loin, plus fort ! Nous l'aurons compris, la presse n'est pas près de se relever. En effet, le plan *Défi 2010* des NMPP ne se résume pas à la création de nouveaux points de vente. Il est avant tout un démantèlement du système de distribution. Ce système qui a toujours donné de remarquables preuves de sa valeur et de sa vitalité est indéniablement un obstacle pour les patrons de presse partisans d'une distribution non réglementée.

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.
Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.
Comité de rédaction :
A. M'Saoura,
M. Pavard, Y. Volant,
Th. Fronty

Le plan *Défi 2010* instaure une commercialisation ordinaire de la presse, avec des diffuseurs qui seraient des commerçants comme les autres, vendant un produit comme les autres. Rémy Pflimlin, directeur général des NMPP, précisait dans *Le Monde* du 10 octobre que son plan avait été bâti *« sur des solutions de marketing, ayant déjà fait leurs preuves dans la grande consommation »*.

Après *Plus belle la vie*, la série télévisée de France 3, Rémy Pflimlin nous promet l'épicerie fine pour la presse !

Si ce mode de distribution peut convenir aux grandes « marques » de l'édition, il ne permet plus aux petits titres – majoritaires en nombre – d'accéder au réseau de vente car ce ne sont pas des produits phares. C'est précisément ce que la loi Bichet ne veut pas. La liberté d'accès et l'égalité de traitement des titres, principes fondateurs de la loi du 2 avril 1947 sont bien remis en question dans cette soi-disant modernisation de la distribution, tout comme d'ailleurs la solidarité financière entre éditeurs qui constitue le cœur même du système.

Le plan *Défi 2010* tourne le dos à une exception culturelle pour imiter les autres pays. Il ne faut pas être globe-trotter pour se rendre compte que la presse magazine y est moins présente.

Pour mettre en œuvre ce plan, il est nécessaire de changer l'architecture de la distribution. Prétextant l'impératif économique — 40 millions d'euros à économiser, alors qu'elle en a provisionné 62 pour se séparer des salariés — la direction générale des NMPP a décidé de modifier totalement le mode d'acheminement des publications.

À ce titre, la fermeture du Centre de traitement des publications de Combs-la-Ville et l'envoi « massifié » de la presse magazine au départ des brochures et d'une plate-forme logistique (GEODIS) vers des plates-formes régionales sont présentés comme des mesures « incontournables ».

Dans ce schéma, les petits titres seraient traités dans le Centre international de Roissy. Il s'agit ni plus ni moins d'une première séparation des flux de distribution entre les titres à gros et à faible tirage. C'est la porte ouverte à un système à double vitesse dans lequel il est aisé de voir qui seront les gagnants et les perdants.

Le Syndicat général du Livre et de la Communication écrite (SGLCE) est bien évidemment opposé à ce projet de la direction qui précarise la distribution et les emplois. Depuis l'annonce de ce plan, en début d'année, il n'a pas été possible d'engager de vraies discussions avec la direction en vue d'aboutir à un accord industriel.

Pourtant, notre syndicat a présenté un projet qui permettrait, non seulement de réaliser d'importantes économies, mais aussi de pérenniser le système de distribution. Le blocage tient au fait que le plan Défi 2010 est avant tout politique. La direction générale des NMPP a la volonté d'écarter les ouvriers des Messageries et le SGLCE pour libéraliser la distribution en toute tranquillité.

Cependant, elle aurait tort de vouloir passer en force, surtout au moment où le président de la République souhaite que les États généraux de la presse associent l'ensemble des acteurs concernés pour dégager des solutions. Emmanuelle Mignon, conseillère du président et en charge des États généraux, a par ailleurs déclaré: « Je ne vois pas pourquoi on rentrerait obligatoirement dans un duel avec le syndicat du Livre ».

Dans tous les cas, les salariés des NMPP et leur syndicat ne resteront pas les bras croisés et agiront en toute responsabilité.

Michel Pavard

Ils sont sincères !

« Je ne vais pas dire que les journaux sont chers à cause de la CGT. »
Franz-Olivier Giesbert,
patron du *Point* (RTL 2/10/2008)

« Donnez-nous la liberté d'embaucher de gens qui ne sont pas syndiqués à la CGT. »
Nicolas Beytout,
PDG du groupe *Les Echos*
(France Inter 2/10/2008).

« Le plan Défi 2010 a du sens, c'est la première fois qu'on a une réforme qui ne vise pas seulement à détruire, mais à construire. Elle vise à améliorer la productivité et la qualité de la distribution. »
Michel Muller,
secrétaire général de la FILPAC CGT
(*Le Monde* 29/06/2008).

« Nous courons un problème à la Alitalia, aux NMPP, si le plan actuel de la direction des NMPP, approuvé par les éditeurs, ne peut pas continuer à se négocier et à s'appliquer progressivement. »
Yves Sabouret,
ancien directeur général des NMPP
(BFM 22/09/2008).

« Il faudra bien faire un jour avec le syndicat du Livre ce qu'un excellent secrétaire d'État à la Marine socialiste, M. Le Drian, a fait aux dockers : on a racheté leurs privilèges et on a eu à nouveau des ports. »
Alain Minc,
ancien président du Conseil
de surveillance du *Monde*
(AFP 23/09/2008)

« Vilipender le syndicat du Livre pour mieux passer sous silence la responsabilité des éditeurs est tellement classique. »
Nicolas Sarkozy
à l'ouverture des États généraux
de la presse le 2/10/2008

Ça bouge dans les dépôts

Plus belle la vie, ce n'est certainement pas dans les dépôts de presse. Les conditions de rémunération et de travail sont pour le moins scandaleuses. SMIC, heures supplémentaires payées en heures normales, dimanches travaillés en heures normales, temps de pause retiré du salaire, congés payés avec un salaire jour pour les salariés de nuit etc.…C'est le meilleur des mondes pour les patrons exploiteurs. Aussi, ne faut-il pas s'étonner qu'un jour, les salariés disent stop !

Ceux du dépôt de Vannes (dépôt SOPROCOM*) ont pris le taureau par les cornes en s'organisant (12 syndiqués sur 13 !) au sein du SGLCE. Une première rencontre avec le syndicat en mai dernier a permis de faire l'état des lieux sur les salaires et les conditions de travail. Puis n'ayant pas eu de réponse de la part du directeur du dépôt sur leur cahier revendicatif, les salariés ont décidé de passer à l'action. C'est donc un jour de juillet, que le dépôt de Vannes n'a pas servi la presse pour les points de vente de la région.

Cet arrêt de 24h n'est pas passé inaperçu dans le Morbihan. En effet, au petit matin, un journaliste du Télégramme de Brest était déjà sur les lieux. Une publicité qu'aurait bien voulu s'épargner le directeur du dépôt qui ne comprenait pas pourquoi les salariés s'étaient mis en grève ! C'est vrai, pour cet homme nommé par les NMPP, il est indécent qu'un travailleur demande à gagner plus que le SMIC eu égard à ses diplômes. Tout imbu de sa personne, il a bien fallu que ce directeur accepte de signer un accord qui prévoit une augmentation des salaires de 7 %, les dimanches payés en heures supplémentaires, une prime de qualité…

Le dépôt de Vannes vit toujours sous le rythme de la presse, mais ses salariés lui ont donné le bémol social et ce n'est pas fini ! Les salariés des dépôts d'Avignon, Clermont-Ferrand, Perrigeux, Sèvres sont également organisés et agissent pour faire aboutir leurs revendications légitimes. Oui, un vent souffle sur les dépôts et il est le bienvenu !

Michel Pavard

Ce qu'il faut savoir

Les dépôts de presse (dépositaires) qui constituent le niveau 2 de la distribution sont au nombre de 180. Le plan « Défi 2010 » des NMPP prévoit de les ramener à 135. Ces dépôts traitent la presse qui provient essentiellement des NMPP et des Messageries Lyonnaises de la Presse (MLP) – ces deux messageries constituant le niveau 1 de la distribution- pour alimenter les 30000 points de ventes dispersés sur tout le territoire. Un dépôt sert environ 160 marchands de journaux.

Le niveau 2 de la distribution de la presse à savoir les 180 structures mentionnées ci-dessus se décompose en :

- 20 centres de la Société des Agences de Diffusion (SAD, filiale 100% NMPP)
- 3 centres de la Société Presse Paris Services (SPPS, filiale 100% NMPP)
- 34 dépôts SOPROCOM (Dépôts gérés par les NMPP)
- 12 dépôts FDP (Dépôts gérés par les MLP)

Le reste des dépôts étant actuellement privés

Jours de lutte à STP

La rentrée s'est faite sur les chapeaux de roues pour la section syndicale de STP. « STP » désigne la Société de Traitement de la Presse. C'est une filiale à 100 % de La Poste où la CGT est pour sa part syndicalement très présente.

C'est pour cette raison que la direction de l'entreprise mène « la vie dure », pour ne pas dire plus, aux représentants syndicaux de la Cgt qui mettent en avant les revendications et les droits des salariés. Entraves, avertissements, provocations et pressions de la hiérarchie, le tout accompagné d'insultes, sont quelques-unes des pratiques de harcèlement anti-syndical auxquelles a eu droit le délégué syndical central de la CGT, Abdel BELMEHDI (élu titulaire au comité d'entreprise).

À STP, cette entreprise qui réalise la distribution des publications et journaux quotidiens vers les abonnés au travers du réseau postal, la résistance est de mise pour les représentants de la CGT face à une direction toute puissante qui use et abuse de son pouvoir pour endiguer l'organisation et la mobilisation des salariés.

La riposte de la CGT s'est construite et se poursuit autour de trois thèmes :
- l'opposition au licenciement du représentant de la CGT, Abdel BELMEHDI ;
- la campagne électorale de la section CGT dans le cadre des élections professionnelles ;
- l'animation et la réorganisation de la section syndicale CGT autour des revendications et du renforcement du rapport de forces.

Quelques dates ont marqué cette rentrée sociale sous haute tension syndicale.

- 16 septembre : rencontre à la direction départementale de l'emploi, dans le cadre du recours hiérarchique auprès du ministère du travail, déposé par le syndicat, contre la décision de l'inspection du travail d'autoriser le licenciement d'Abdel BELMEHDI.
- 17 septembre : dépôt des listes des candidats de la CGT aux élections professionnelles dont le premier tour était fixé au jeudi 9 octobre.
- 18 septembre : dernier jour de travail de BELMEHDI et accueil par la CGT des invités à l'inauguration du site du Bourget.
- 30 septembre / octobre : tractage électoral sur les sites STP de Chilly-Mazarin et du Bourget avec les camarades des sections du Monde Imprimerie et de SRPP.
- 7 et 8 octobre : idem.
- 9 octobre : élection des délégués du personnel et membres du comité d'entreprise de STP.
- 14 octobre : cerise sur le gâteau, la Cgt emporte le secrétariat du Comité d'entreprise.

La CGT en nette progression : les résultats électoraux confirment les 5 délégués du personnel titulaires et donnent un second siège à la CGT de titulaire au comité d'entreprise. En nombre de voix, la CGT progresse de 20 % par rapport aux élections de 2005.

Guillaume THOMAS FLORES

Marc Norguez
secrétaire général
du SGLCE

Le SGLCE en ligne de mire

Le lancement des États généraux de la Presse a été l'occasion pour un certain nombre de patrons et d'hommes politiques qui leur sont proches d'exprimer leur aversion pour le syndicat du Livre, responsable selon eux de tous les maux de la presse.

Ce n'est ni une surprise, ni une nouveauté pour nous. Le SGLCE n'est pas « le Livre » à lui seul ni même le Livre parisien mais nous nous sommes sentis concernés. Et sans doute visés…

Notre syndicat n'a pas que des amis, c'est plutôt bon signe. Les arguments de nos détracteurs sont amortis depuis longtemps ; sous la pression du Syndicat du Livre, les coûts d'impression et de distribution sont les plus élevés du monde ! Les journaux sont trop chers et les gens ne les achètent plus…

Certains complètent en précisant que les journaux sont mal distribués, que le nombre de points de vente est insuffisant et que les diffuseurs sont très mal rémunérés. Mais peu s'interrogent sur le contenu rédactionnel, le manque de différences dans le traitement des informations et la quasi-absence de pluralisme. Aujourd'hui, un seul quotidien tranche dans le paysage éditorial.

Rétablissons quelques vérités : à l'inverse des idées reçues, les coûts d'impression en France sont équivalents à ceux qui se pratiquent en Europe et en Amérique du Nord. Les chiffres des études et des rapports récents le prouvent. En matière de distribution également, les coûts se situent dans la moyenne de ceux pratiqués dans les mêmes zones.

Le président du syndicat patronal rappelait lors de la fête organisée en septembre par un quotidien national que les éditeurs de presse, à l'inverse de la radio ou de la télévision ne répandent pas leur contenu sur les ondes mais en l'imprimant sur du solide, du papier qu'il importe de diffuser rapidement.

Pour réaliser un quotidien, que son tirage soit de 50 000 exemplaires ou de 500 000, il faut une rédaction, une imprimerie, une distribution. Pour 50 000 exemplaires, les coûts de fabrication ne sont pas dix fois inférieurs à la réalisation de 500 000. Un certain seuil de matériel, d'outils et de moyens est nécessaire, incompressible. Si un quotidien d'information n'est pas une marchandise comme les autres, sa fabrication relève de l'industrie. **L'une des difficultés que connaît notre industrie est la faiblesse des tirages des quotidiens nationaux.**

La réduction des coûts ne peut se produire que par une augmentation des tirages, de nouveaux titres, de suppléments. Par crainte d'invendus, tous les quotidiens nationaux ne sont pas présents dans les 30 000 points de vente. C'est contraire à la loi qui prévoit que chaque lecteur doit pouvoir se procurer facilement le titre de son choix.

Les États généraux de la Presse devraient remédier à cette anomalie grave.

Les invendus ne devraient pas constituer une charge pour les éditeurs de quotidiens nationaux. Les aides à la presse pourraient, au moins pendant une période, permettre à tous les titres d'être disponibles partout. Cette mesure serait bénéfique pour les rédactions en élargissant leur lectorat, pour les imprimeries en augmentant leur charge de travail et pour les NMPP, en irriguant le réseau de distribution.

© Jean-Paul de Sousa

Autre idée fausse : « les quotidiens français sont plus chers que les quotidiens étrangers ». Les plus chers sont les quotidiens des Pays-Bas. Les quotidiens français sont au même niveau que les allemands. De plus, les chiffres que retiennent ceux qui ne nous veulent pas de bien sont des moyennes. L'une des particularités — et autres difficultés — de la PQN est l'absence de quotidien à 50 centimes d'euros (ou même moins) comme il en existe en Allemagne ou en Grande-Bretagne. Face aux millions de lecteurs de Bild, du Sun et de ses concurrents, la moyenne française, avec ses tirages réduits ou moyens de journaux de « qualité », est forcément supérieure.

Ceux qui ont laissé dépérir France-Soir durant des décennies portent une lourde responsabilité, comme les éditeurs qui, contrairement à ce qui a été réalisé en Allemagne, ont laissé les gratuits faire leur trou.

La PQN est handicapée par l'absence de quotidiens d'information à 50 centimes d'euros. Aujourd'hui, il semblerait possible de sortir deux quotidiens sportifs à bas prix. Fort bien, mais ce n'est pas suffisant. Les quotidiens gratuits démontrent qu'il existe une demande de lecture, de papier, d'information fiable et fraîche. Cette demande n'est pas réellement satisfaite.

Messieurs les patrons de presse, la balle est dans votre camp. Où sont passées vos capacités d'entrepreneurs ? Les journalistes, les salariés, les outils sont disponibles !

Il y a quelques mois, le président souhaitait des syndicats forts et représentatifs. Avec les nôtres, il est exaucé et il faudrait aujourd'hui les faire disparaître ! Ils seraient des éléments de blocage…

Que faut-il comprendre ?

Les syndicats du Livre défendent leurs adhérents et au-delà, tous les salariés de la profession, sans corporatisme, aux côtés de l'ensemble du monde du travail, dans leur rôle de syndicat CGT. Ils prennent également en compte les évolutions de leur profession et de la société, même si elles ne leur conviennent pas. Cela n'a rien à voir avec un syndicat d'accompagnement des projets patronaux. Ces évolutions s'effectuent dans le cadre des valeurs, des principes généraux du syndicalisme CGT : la défense d'un pluralisme réel, une distribution démocratique, la recherche permanente de la qualité.

Ceux qui stigmatisent le Livre ne cherchent bien souvent qu'à masquer leurs responsabilités, leur manque d'initiative à l'origine de la crise de la presse quotidienne. Leur modèle économique reposait plus sur la publicité que sur l'attente du lectorat. À l'image de la Finance et de son système, il est obsolète.

Il faut construire autre chose, rebâtir une presse quotidienne de notre temps. C'est économiquement et techniquement faisable, c'est politiquement indispensable. Les salariés de la branche, rassemblés dans leur syndicat, seront acteurs de ce renouveau. Comme l'écrit le philosophe Michel Onfray : « vive le syndicat du Livre ».

Ensemble, faisons de la formation professionnelle le socle de la sécurité sociale professionnelle que nous revendiquons

Comme chaque année, le quatrième trimestre est propice aux bilans. Dans les entreprises, outre le bilan comptable, c'est aussi le moment de faire le bilan en matière de formation professionnelle puisque l'employeur est tenu d'organiser, au plus tard le 15 novembre de chaque année, une réunion avec les représentants du personnel pour faire le bilan du plan de formation de l'année précédente (2007) et faire le point sur l'année en cours (2008).

À ce titre, trois semaines avant, soit le 24 octobre au plus tard, il doit leur fournir :

- une note sur les orientations de l'entreprise en matière de formation ;
- les informations récentes sur d'éventuelles négociations de branche ou interprofessionnelles en matière de formation professionnelle ;

Les 3 catégories du plan de formation :

❑ Adapter les salariés à leur poste de travail (catégorie 1)
Les formations classées dans cette catégorie visent à donner aux salariés les connaissances directement utilisables sur leur poste de travail.
❑ Accompagner l'évolution de l'emploi ou participer au maintien dans l'emploi (catégorie 2)
Ce sont les actions destinées à faire face à un changement : réorganisation du travail, évolution des fonctions, création de nouvelles activités…

❑ Développer les compétences (catégorie 3)
Relèvent de la catégorie 3 les formations permettant aux salariés d'accroître leurs compétences au-delà de leur qualification.
Dans le même encadré, s'il y a encore de la place :
Les 3 catégories du plan de formation se différencient les unes des autres par leur finalité, mais aussi, par leur régime au regard du temps de travail et de la rémunération versée au salarié.
❑ Les actions de la catégorie 1 :
Elles se déroulent obligatoirement pendant le temps de travail. La rémunération du salarié est donc maintenue avec paiement des heures supplémentaires éventuellement réalisées.
❑ Les actions de la catégorie 2 :
Elles ont lieu pendant le temps de travail mais en cas de dépassement de la durée du travail, des règles particulières peuvent s'appliquer si ce dépassement est autorisé par accord d'entreprise ou, à défaut, par accord individuel du salarié.
❑ Les actions de la catégorie 3 :
Elles peuvent se dérouler pendant ou, en tout ou partie, hors temps de travail (congés payés, soir, RTT…).
Réalisées hors temps de travail, les heures de formation sont limitées à 80 heures par an et par salarié (60 heures dans le secteur de l'Édition).
Le salarié perçoit alors un revenu spécifique : l'allocation de formation égale à 50 % de son salaire horaire net de référence.

- une copie de la déclaration libératoire de l'obligation fiscale de financer la formation professionnelle (Cerfa n° 2483 pour les entreprises de + de 10 salariés et Cerfa n° 2486 pour celles de – de 10) qui indique la masse salariale annuelle brute, ainsi que les dépenses que l'entreprise déclare avoir effectuées au titre de la formation de ses salariés et des contributions qu'elle déclare avoir versées aux organismes collecteurs agréés (OPCA-CGM – MEDIAFOR – FONGECIF – FORMAPAP…), voire directement au trésor public ;
- un bilan exhaustif des actions de formation dont ont bénéficié les salariés de l'entreprise, précisant :
  - le centre de formation qui a dispensé la formation,
  - le nom de la formation,
  - le coût de la formation,
  - la durée de la formation,
  - le nom du bénéficiaire,
  - la qualification du bénéficiaire,
  - s'il a mobilisé son Droit individuel à la Formation (DIF) pour en bénéficier,
  - s'il y a lieu, le nom du tuteur, sa qualification,
  - le dispositif de financement de l'action de formation (le plan de formation en précisant la catégorie – les contrats ou périodes de professionnalisation – les congés individuels de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis professionnels).

Attention, 2 documents doivent être fournis : un bilan finalisé pour l'année passée (2007) et un bilan provisoire pour l'année en cours (2008).

Passée cette réunion, l'employeur est tenu d'en organiser une seconde pour le plan de formation de l'année à venir (2009) qui doit se tenir avant le 31 décembre et pour laquelle il doit fournir trois semaines avant — soit le 10 décembre au plus tard — un document précisant les projets de formation pour l'année à venir en spécifiant :

- le centre de formation qui dispensera la formation ;
- le nom de la formation ;
- le coût de la formation ;
- la durée de la formation ;
- le nom du bénéficiaire ;
- la qualification du bénéficiaire ;
- s'il y a lieu, le nom du tuteur, sa qualification ;
- la catégorie dans laquelle est classée l'action de formation prévue dans le cadre du Plan ;
- les projets de contrats ou périodes de professionnalisation ainsi que leurs conditions de réalisation.

Ces réunions sont censées être des réunions de consultation des salariés. Pour autant, même si c'est l'employeur qui est responsable de l'élaboration du plan de formation, la politique de formation concerne au premier chef les salariés puisque de celle-ci dépendra la gestion prévisionnelle des emplois et de compétences et donc, de leur emploi.

Par ailleurs, si le plan de formation est à l'initiative de l'employeur, il n'en est pas de même avec les congés individuels de formation, de bilan de compétences ou de validation des acquis professionnels, qui sont, eux, à l'initiative exclusive des salariés. La période de professionnalisation, quant à elle, peut être à l'initiative de l'un ou de l'autre.

Le DIF enfin est un droit que le salarié peut faire valoir pour appuyer une demande de formation. Mais attention, l'employeur doit donner son aval sur la nature de l'action de formation pour le financer ou le faire financer, soit par le plan de formation, soit dans le cadre de la professionnalisation.

À l'heure où sortirons ces lignes, les « partenaires sociaux » seront en négociation sur ordre du gouvernement pour une nouvelle réforme de la formation professionnelle (voir article du LP n° 330).

Comme dans chaque négociation, ce sont les pratiques dans les entreprises qui influent sur le contenu de l'accord à venir. Notre avenir professionnel est une chose bien trop sérieuse pour la laisser aux mains des seuls employeurs. Ensemble, faisons de la formation professionnelle le socle de la sécurité sociale professionnelle que nous revendiquons.

Jean-Philippe Maréchal

Sections syndicales CGT de

presse informatique

Des délégations CGT de la société éditrice du Monde, du Monde Imprimerie, de la section syndicale CGT et des salariés de Presse Informatique se sont réunies en assemblée générale le 1er octobre 2008 à Cauvigny.

Les salariés sont inquiets sur le devenir de l'entreprise et la mise en place du PSE.

Deux points importants sont ressortis de cette réunion.

Le premier concerne la charge de travail et Le Monde puisque celui-ci est le client le plus important pour la partie presse. Les salariés demandent que l'engagement pris en son temps par la direction du Monde de confier ses travaux à Presse Informatique perdure, d'autant que la direction s'est à chaque fois félicitée du bon traitement de ses abonnés.

Le deuxième point concerne le plan social pour la sauvegarde de l'emploi mis en place par la direction de Presse Informatique. Cette dernière entend faire appliquer ses décisions unilatéralement, sans prendre en compte les propositions de la CGT.

La section syndicale CGT de P.I. a la confiance des salariés. Ses propositions sur l'outil industriel et ses relations avec les salariés sont un plus pour le dialogue social. Encore faudrait-il que la direction s'en saisisse et qu'elle écoute, lors des réunions, ce que les élus ont à dire, permettant de mettre en avant un certain nombre de solutions et de répondre aux besoins de l'entreprise et de ses salariés. Ceux-ci exigent qu'une nouvelle réunion ait lieu afin de débloquer cette situation périlleuse, à la fois pour la direction et pour les salariés.

La délégation du Monde s'est dite prête à revenir à Presse Informatique si la section syndicale CGT et son syndicat en ressentaient le besoin – y compris en nombre plus important – afin de soutenir les salariés pour de nouvelles initiatives et que, dans le cadre de notre solidarité et des convergences constatées, nous puissions ensemble faire entendre raison à la direction.

Fait à Cauvigny
Le 2 octobre 2008

Etat des lieux

Le Livre parisien a rencontré le collectif syndical de la DJO (Direction des Journaux officiels) pour faire le point sur le triptyque charge de travail, effectifs, statut contractuel des salariés, et bien entendu, les perspectives d'avenir.

Livre parisien : Depuis la mise en ligne du JO et d'une partie des annonces légales sur Internet, comment a évolué la charge de travail ?

Collectif syndical : La mise en ligne du JO, des débats parlementaires et des annonces légales a provoqué une baisse vertigineuse des éditions papier. Ainsi, pour le seul Journal officiel, l'impression a chuté, en dix ans, de 55 000 exemplaires par jour à 13 000.

Si l'irruption d'Internet constitue un moyen d'accès appréciable pour nos concitoyens, il n'en demeure pas moins qu'une version papier intégrale doit être disponible afin de laisser à chacun la possibilité d'utiliser le support qui lui semble le mieux adapté à ses moyens et à ses besoins.

Il faut souligner que si les JO lois et décrets sont publiés depuis le 2 juin 2004, sur papier et Internet, seule la version électronique comprend l'ensemble des textes ; la version papier ne contient que les « plus importants » d'entre eux, suivant les propos de la direction. À partir de là, on peut légitimement mettre en doute le triomphe sans partage d'Internet, qui ne serait pas évident si le contenu du JO imprimé et celui diffusé en ligne étaient rigoureusement identiques.

Pour preuve, si l'on se réfère aux résultats obtenus par le Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc), on constate que le succès de la version papier est resté stable et qu'on observe même une augmentation du volume d'annonces.

Les recettes des abonnements assurent 86 % des 190 millions de budget annuel de l'institution. Cet engouement des annonceurs est essentiellement dû au fait que ceux-ci accordent plus de considération au caractère officiel que revêt le texte imprimé « noir sur blanc » qu'à celui diffusé sur « la toile »

LP : Où en sont les effectifs de la DJO ? Y a-t-il un plan social en cours ?

CS : Actuellement, l'effectif de la DJO est de 485 agents (cadres, administratifs et techniques) auxquels s'ajoutent 45 CDD.

Nous sommes aujourd'hui concernés par un plan jusqu'au 31 décembre 2012. Celui-ci est calqué sur le RECAPP de la presse parisienne auquel s'adjoignent quelques particularités propres au JO, négociées par notre syndicat.

Les volontaires, qui doivent être âgés de plus de 55 ans, ne sont pas licenciés. Ils ont une suspension de contrat jusqu'au basculement en retraite à taux plein.

Cent soixante quinze agents techniques et administratifs pourraient être concernés. Selon nos informations, 80 % d'entre eux souhaitent adhérer à ce plan, soit environ 140 personnes.

LP : Le statut contractuel des salariés a-t-il été maintenu ?

CS : Pour le moment, le statut des salariés n'est pas remis en cause mais une administration centrale employant des salariés relevant des conventions collectives de la presse parisienne, cela n'est pas commun. Nous sommes tous profondément attachés à cette singularité et très vigilants, ayant déjà fait l'objet d'attaques juridiques en règle dans le passé.

LP : Est-il toujours question d'un rapprochement avec la Documentation française ?

CS : Le rapprochement de la DJO et de la Documentation française est acté, c'est d'ailleurs le seul point qui est entériné dans le cadre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) voulue par Sarkozy, en décembre 2007.

La Documentation française a un rôle d'éditeur et de diffuseur pour toutes les publications qui lui sont confiées par l'État ou par d'autres donneurs d'ordre. Elle a renoncé à ses activités d'impression et bientôt d'expédition, d'où complémentarité aujourd'hui entre nos deux maisons car la DJO a les capacités en matière d'impression et de routage.

Ce rapprochement devrait normalement renforcer le plan de charge de la DJO, en attendant que l'État décide de faire plus et mieux en nous confiant la réalisation de l'ensemble des travaux (ministères, parlement, administrations). Nous n'avons plus rien à prouver : le savoir-faire est reconnu, reste la volonté politique. Y a-t-il la volonté de conserver l'outil d'édition et d'impression dans la sphère du service public ? Se poser la question, c'est commencer à en douter.

LP : Mais ne risque-t-on pas d'assister à un changement du statut du personnel de la DJO si celle-ci est rattachée à la Documentation française ?

CS : Je dirais que c'est le plus gros écueil. Tout comme la DJO, la Documentation française est une administration centrale, à la différence sensible qu'elle emploie des fonctionnaires, des ouvriers d'état, des contractuels de droit public (équivalent des CDD dans une administration classique).

S'il n'y avait pas ce problème de différence de statut, le rapprochement serait très rapide. On ne parle même plus de rapprochement mais d'une entité faisant référence à la création d'une « agence de service publique ».

Rappelons simplement que c'est par un stratagème similaire que le service public a été privatisé en Angleterre.

Nous avons alerté nos camarades de l'UGFF-CGT, (Union générale des Fédérations de Fonctionnaires) sur ce qui pourrait être l'amorce d'une vaste réforme dans la fonction publique.

Le syndrome de l'Imprimerie nationale est dans tous les esprits et nous veillons à ne pas subir le même sort.

LP : Avez-vous d'autres projets concernant des travaux à effectuer ?

CS : Nous avons, depuis longtemps, de nombreux projets pour traiter les besoins de l'État, soit en ligne soit en imprimés. Nous pensons que le rapprochement de la DJO et de la Documentation française n'est pas assez ambitieux. On devrait réfléchir à la création d'une direction générale de l'information publique.

Il serait opportun, au moment où se déroulent les États généraux de la Presse écrite, d'aborder ce sujet tant il est vrai que le volume de notre charge de travail dépend d'une décision politique.

Les reproches qui nous sont faits sont relatifs à des coûts trop élevés. Nous sommes, faut-il le répéter, prêts à travailler plus. Pour cela, il faut nous donner du travail au lieu d'alourdir les charges en le confiant à l'extérieur. Nous ferions ainsi de substantielles économies…

Pourquoi, par exemple, ne pas mettre au service de l'Éducation nationale des ouvrages faisant la pédagogie de la loi, alors que nous possédons la liste exhaustive de la norme juridique ?

Est-on à l'abri d'un « Tchernobyl informatique » et de ses conséquences sur les lois qui régissent le fonctionnement du pays, en publiant intégralement sur Internet, alors que le support le plus fiable reste le papier ? Ces questions devraient être soumises au débat public. Ce serait un minimum.

LP : L'achat d'une nouvelle rotative était prévu pour pouvoir éditer l'ensemble des travaux des JO et de la Documentation française. Cet achat a-t-il été effectué ?

CS : Non, et tout le monde sait que la modernisation de l'outil industriel est déterminante pour notre avenir. C'est pourquoi nous sommes intervenus le 9 octobre 2008 chez le Secrétaire général du gouvernement, Serge LASVIGNE, afin d'accélérer une prise de décision allant dans ce sens. Celui-ci nous a répondu que les 11 millions d'euros nécessaires à la modernisation n'avaient pas encore été arbitrés par le Premier Ministre.

LP : Dans tout cela, quel est l'état d'esprit des salariés ?

CS : Le management du préfet BOLUFER, de 1997 à 2007, s'est traduit par l'engagement de trop de réformes dont quasiment aucune n'a été menée à terme. Les salariés en ont gardé le sentiment de rester au milieu du guet.

L'arrivée d'un nouveau préfet, M. Pierre-René LEMAS, a relancé une dynamique et suscité un peu d'espoir au sein de la DJO. Notre organisation syndicale s'est largement impliquée. Nous avons engagé des discussions dans la quasi-totalité des secteurs. Constatant une certaine lenteur dans la prise de décisions de sa tutelle, il est reparti vers d'autres horizons.

Nous constatons une forte inquiétude et une certaine forme de morosité de l'ensemble des salariés. Avec l'arrivée d'un nouveau directeur, Monsieur Xavier PATIER, nous espérons que sa lettre de mission permettra de lever des incertitudes concernant l'avenir des salariés.

Propos recueillis par Yann VOLANT

LA GALAXIE DES JO

Les Journaux officiels éditent plus de quarante éditions périodiques, parmi lesquelles l'emblématique « Journal officiel, Lois et Décrets » qui est devenu monopole de la publication des actes législatifs et réglementaires le 5 novembre 1870.

Les autres missions des JO consistent à :

- Publier les annonces légales ;
- Éditer des codes et l'ensemble des conventions collectives ;
- Éditer les débats et documents parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat.

La publication des annonces légales s'opère par :

- Les bulletins officiels des marchés publics (Boamp) ;
- Le journal officiel des associations et fondations d'entreprise ;
- Le bulletin des annonces légales obligatoires (Balo) destiné aux annonces des sociétés faisant appel à l'épargne publique ;
- Le bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (Bodacc) consacré aux informations légales par les entreprises, seule publication à être encore publiée sur papier et en ligne.

Pour éditer et diffuser ses travaux, le JO comprend deux entités, sous l'autorité d'un préfet :

- d'une part, la direction des JO – la DJO – dont les salariés, contrairement à une rumeur tenace, ne sont pas fonctionnaires mais salariés de droit privé, régis par la convention collective de la presse parisienne,

- d'autre part, la SACIJO (Société anonyme de Composition et d'Impression), société de droit privé liée à l'État par une convention lui confiant l'essentiel des travaux de composition et d'impression.

Ouvriers sans papier des industries graphiques : Des papiers qu'on arrache...

Par Mariale ERRIEAU, doctorante en Sciences Humaines et Sociales.
Vos réactions, vos questions sur marialerrieau@yahoo.fr.

Rappel des faits

La dématérialisation de l'information, le mouvement de concentration du secteur de la finition des industries graphiques, la généralisation du recours à l'intérim, et les récentes évolutions des politiques migratoires aggravent la situation de travailleurs sans papier de la finition.

C'est ainsi que le mercredi 11 juin, plus de 70 travailleurs, intérimaires et CDI, occupaient les entreprises BHR et GRAPHIQUE BROCHAGE du groupe CIRCLE PRINTERS, ex QUEBECOR, à Pontault-Combault. Le 17 septembre, se joignaient à cette vaste opération revendicative une vingtaine d'ouvriers occupant à leur tour l'entreprise STAMP du groupe SEGO. D'autres entreprises, pour ne citer que FRANCE ROUTAGE, sont également concernées par cette politique revendicative **visant à sécuriser l'organisation d'un marché du travail à dimension régionale où le recours à l'intérim est massif. Le SGLCE a interpellé les syndicats patronaux sur une situation intenable dans un secteur ou les travailleurs sont parfois doublement précarisés en leur qualité d'intérimaire et de sans papier.**

Occupation de Bayard Hachette Routage.

© Jean-Paul de Sousa

Faire vivre la confédéralisation

Les négociations avec le Ministère de l'Immigration et la simultanéité des occupations d'entreprises impriment sa dimension interprofessionnelle au mouvement. Dès le mois de juin, le SGLCE répondait présent au côté des centaines de grévistes majoritairement présents dans les secteurs de la restauration, du nettoyage, du bâtiment…Son action aura ainsi été saluée à l'occasion du dernier CCN.

Renforcer les coopérations pour la défense du plus grand nombre

Les collectifs Routage et Immigration du SGLCE, certaines organisations territoriales de Seine et Marne et de Montreuil en Seine-Saint-Denis enfin la Confédération, ont donc aidé les salariés à faire aboutir des revendications dont celle de la régularisation demeure une étape indispensable pour les salariés. La CGT planche, elle, déjà sur la suite : **comment peser avec les différentes organisations territoriales mais aussi spécifiques, comme l'Union Syndicale des Intérimaires ? Quelle articulation avec les politiques revendicatives à l'entreprise ? Comment agir sur les conditions de fixation et de circulation des salariés sur les marchés locaux du travail ?** Ici, les ouvriers de la finition en cours de régularisation se syndiquent dans le groupe SEGO, là, des intérimaires ont souhaité rencontrer des militants de l'Union Syndicale des Intérimaires pour préparer l'avenir. Est-il envisageable de créer des sections syndicales d'intérimaires ?

Des affaires qui reprennent pour les intérimaires !

Cet été, le SGLCE apprenait aux côtés des intérimaires que ces ouvriers ne devaient plus être régularisés – certains d'entre eux ont ainsi vu à la Préfecture les documents les autorisant à travailler sans pouvoir les retirer , sur consigne de toute dernière minute faite au Service des étrangers – victimes des pressions exercées auprès du Ministère de l'Immigration par Bouygues dans le secteur du BTP, lui- aussi grand utilisateur de l'intérim.

Grâce à un renouveau du rapport de forces dès septembre se souvenir ici avec délice de l'occupation du restaurant la Tour d'argent mais également du groupe SEGO- tout aussi classe pour les syndiqués du SGLCE ! **le Ministère de l'Immigration a accepté que le cas des intérimaires puisse être réexaminé : la branche professionnelle de l'intérim sera donc considérée comme un employeur en tant que tel sous réserve de certains critères.** Si ce secteur est dépendant des variations d'activités des donneurs d'ordre, notons **l'existence des contrats commerciaux pluri-annuels unissant les principaux donneurs d'ordre et les intermédiaires,** à même de constituer un point d'appui pour les parties. **De quoi ainsi fournir les preuves des engagements auprès des salariés et des préfectures en dépit du caractère saisonnier des cycles productifs. De quoi également aider les élus à mieux défendre les précaires sur les marchés locaux du travail en relation avec les politiques revendicatives à l'entreprise. Ainsi les protocoles de fin de conflit de BHR/GRAPHIQUE et de STAMP prévoient-ils un engagement des donneurs d'ordre à fournir un volume d'horaires aux agences d'intérim. La requalification de ces emplois en CDI est plébiscitée dès que cela est rendu possible comme à STAMP ou à FRANCE ROUTAGE.**

Une bonne équation, la structuration du SGLCE, la concentration des firmes et celle des lieux de résidence en Ile de France.

Une partie des travailleurs sans papier du secteur de la finition réside en Seine-Saint-Denis et peut mobiliser des réseaux auprès d'une main d'œuvre majoritairement d'origine malienne. **Autre bon point pour la formation de l'action collective, le SGLCE est structuré à la bonne échelle territoriale en épousant la localisation régionale des firmes.** Au final, nous avons donc cartographié plus d'une dizaine d'agences d'intérim, identifié les figures principales des employeurs, les contrats commerciaux, les aspects quantitatifs et qualitatifs de la main d'œuvre concernée. La constitution de 73 dossiers portant sur les cinq dernières années de travail s'est avérée nécessaire pour prouver les modalités par lesquelles s'opère le procès de travail.

Une politique revendicative en devenir

Anticiper autant que possible sur la sécurisation des trajectoires professionnelles par la prise en compte du caractère territorialisé et ethnicisé du marché du travail, obtenir la requalification de ces emplois en CDI auprès des donneurs d'ordre dès que cela est possible, telle est la stratégie affichée dans cette politique revendicative. **La situation des ouvriers en CDI commence à se débloquer, elle, dans les Préfectures.**

Un encouragement à poursuivre sans relâche…

Suite de la page 2

de discussions portant sur les emplois et des contreparties professionnelles et sociales.
– *STP :* le délégué syndical central de la CGT a été licencié. Tracts, affichettes, pétitions, courriers du syndicat à la direction de La Poste ont été réalisés en commun avec nos camarades de la FAPT CGT. Des recours juridique et hiérarchique ont été engagés contre la décision de l'inspection du travail. Les élections professionnelles se tiendront le 9 octobre prochain.
– Signature d'un nouvel accord État / presse / Poste concernant le soutien de la distribution des revues abonnés postées par l'État et l'opérateur public La Poste (les tarifs sont revus à la hausse jusqu'en 2015 ; en contrepartie, La Poste devra améliorer ses services et baisser ses coûts de 20 %).

– Les États généraux de la presse annoncés le 27 mai par Sarkozy devraient se tenir en octobre-novembre (pas de calendrier annoncé). Aucune information officielle n'est disponible sur cet événement en dehors de la désignation de la conseillère de Sarkozy, Emmanuelle Mignon, en qualité de chargée du dossier. Nous travaillons sur des propositions et nous communiquerons largement sur notre projet.

Actions et initiatives pour cette rentrée (calendrier)

– Manifestation pour la défense du service public et contre la privatisation de La Poste le 23 septembre ;
– Meeting de rentrée de la CGT le 25 septembre au Zénith ;
– 7 octobre : journée mondiale d'action pour le travail décent à l'initiative de la Confédération syndicale internationale (CSI). En France, les Confédérations CGT, CFDT, CFTC, FO et l'UNSA appellent, avec la CES, à un rassemblement Place du Trocadéro à Paris (Parvis des Droits de l'Homme) ;
– Manifestation pour l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités le 16 octobre ;
– Stage Organisation et Renforcement pour les délégués et représentants syndicaux à Blanqui du 17 au 21 novembre 2008 ;
– Participation du SGLCE à la Campagne CGT pour les Prud'hommes (élections en décembre) ;
– Politique salariale 2008 : l'effet ciseau de l'augmentation des prix et de la faiblesse des augmentations de salaires se referme dès cette rentrée sur le pouvoir d'achat des salariés. Les clauses de « revoyure » doivent être engagées pour limiter les dégâts sur les quatre mois qui nous séparent de la fin de l'année, sans jouer la surenchère, alors que les élections prud'homales se tiendront dans trois mois. Les prix des articles de consommation courante, les factures d'énergies, les loyers et les abonnements divers de dépenses incompressibles sont autant d'arguments pour mobiliser sur la question des salaires en cette rentrée.

Eric Martin

Négociations salariales

La précédente séance de la Commission paritaire nationale avait débouché sur un échec, la dernière proposition patronale s'arrêtant à 1,6 % en avril + 0,4 % en octobre. L'intersyndicale unanime refusait d'accepter une hausse des salaires qui ne rattrapait même pas l'inflation prévisible. Comme elle a eu raison ! Mais refuser 2 % sur les minima de branche ne suffit pas à faire le compte ! Encore faut-il impérativement créer un rapport de forces national afin d'obtenir un rattrapage supplémentaire lors de la prochaine réunion de la commission paritaire.

Dès septembre, nous avons produit un tract spécifique pour mobiliser dans les entreprises du routage en région parisienne, d'autant qu'il ne s'agit que de minima. Or, en région parisienne, les tarifs appliqués sont souvent légèrement au-dessus des minima conventionnels, plus nettement encore dans les entreprises anciennes qui furent liées de près ou de loin à la presse. Et là, ce sont les négociations en entreprise qui sont essentielles. Or, le compte n'y est pas non plus : constat de désaccord à Inter Routage, + 1,3 % chez BHR…

Concentration et rachats d'entreprises

Le paysage en Île-de-France confirme la montée en puissance de trois acteurs majeurs : si BHR, filiale de Quebecor, semble paralysée par l'absence de politique du groupe dans l'attente des décisions qui seront prises par le nouveau repreneur, France Routage et Inter-Routage poursuivent leurs emplettes : le premier absorbe Bref et Pré-Germain, le second PRI !

Renforcement syndical

En attendant de profiter de la lutte des camarades sans-papiers dans notre secteur *(voir article dans ce numéro du Livre Parisien)* qui devrait permettre d'intégrer de nouveaux militants dans nos entreprises, le renforcement doit rester notre priorité et notre souci constant. Entreprise par entreprise, les délégués se doivent de renforcer leur collectif en faisant de nouvelles adhésions. Et il faut impérativement réduire le nombre d'entreprises d'où la CGT est absente et où il n'y a du reste en général aucun syndicat. Pour mémoire, nous étions entre 600 et 700 syndiqués à la fin des années 1980 et alors, les conditions sociales du routage étaient bien supérieures à celles d'aujourd'hui ! Ce qu'il avait été possible de construire à l'époque l'est encore aujourd'hui. D'ailleurs, deux bonnes nouvelles sont à faire fructifier : après des mois de bataille pour obtenir la tenue des élections, la CGT gagne le poste d'élu ouvrier chez Presto (91), groupe Inter-Routage. Pas de candidature pour le poste cadre. Les salariés de chez Ricoul (75) ont décidé de rejoindre la CGT.

Jean-Yves Lesage

Permanence du collectif Routage de la région parisienne

Chaque mardi
de 14 h 30 à 17 h 30
au 5e étage de la Maison du Livre,
94, boulevard Auguste-Blanqui,
75013 Paris

Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Septembre 2008	119,80	– 0,1	+3,0
Août 2008	119,88	0,0	+ 3,2
Juillet 2008	119,92	– 0,2	+ 3,6
Juin 2008	120,17	+ 0,4	+ 3,6
Mai 2008	119,73	+ 0,5	+ 3,3
Avril 2008	119,10	+ 0,3	+ 3,0
Mars 2008	118,70	+ 0,8	+ 3,2
Février 2008	117,81	+ 0,2	+ 2,8
Janvier 2008	117,56	– 0,1	+ 2,8
Décembre 2007	117,70	+ 0,4	+ 2,6
Novembre 2007	117,26	+ 0,5	+ 2,4
Octobre 2007	116,62	+ 0,2	+ 2,0

Source : Insee

Salaires

Salaire minimum

■ Smic au 1er juillet 2008 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé) : 8,71 € brut/heure ;

1 321,05 € sur la base légale de 151,67 heures.

Horaire collectif de 39 heures :

– Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1509,57 €

– Jeunes salariés : 16 ans : 6,96 € ; 17 ans : 7,83 €.

– Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,71 €.

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;
33 276 €/an.

Chômage total Allocation de solidarité

Si vous avez travaillé au moins cinq ans :

– moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)

– 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1er janvier 2004.

Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :
personne seule : 1 031,80 € ;
couple : 1 621,40 €.

Allocation temporaire d'attente

10,38 € par jour.

Retraites complémentaires

Valeur du point :
Agirc : 0,4132 € ;
Arrco : 1,1848 € ;
Ircantec : 0,43751 €.

Résister pour imprimer ?

L'immense salle d'accueil de la prestigieuse école Estienne était archi-pleine au vernissage de l'exposition photos de Robert Doisneau sur le thème de « la presse sous la résistance », ce jeudi 16 octobre 2008.

Nous reviendrons plus largement sur cet événement et ses résonances dans la période que nous traversons dans un prochain « Livre Parisien ».

Cette exposition qui se tient à l'école Estienne, 18, boulevard Auguste Blanqui, 75013 Paris, du 6 octobre au 10 novembre 2008, de 9 heures à 18 heures, nous parle de l'Affiche rouge et des imprimeurs clandestins photographiés par Robert Doisneau.

Trois tables rondes sont organisées :

● Témoignages de résistants le mardi 14 octobre à 17 h 30, animé par Raymond Aubrac ;

● « Histoire de la Résistance » le mardi 21 octobre à 17 h 30, animé par Georges Séguy ;

● «La Résistance au cinéma » le jeudi 23 octobre à 17 h 30, avec l'intervention de Robert Guediguian qui tourne « l'Armée du crime » sur le groupe Manouchian de la tristement célèbre affiche rouge.

Pour mener à bien cette importante réalisation notre Institut d'Histoire Sociale CGT du Livre Parisien est associé au Musée national de la Résistance de Champigny, l'école Estienne, l'Association « Artégraph », l'atelier ARD-Robert Doisneau, le Ministère de l'Education nationale. Nous sommes parrainés par la Mairie de Paris.

L'école Estienne a réalisé les tracts, affiches, mis ses locaux à disposition.

Le Musée de la Résistance prête l'exposition « La presse dans la Résistance ».

L'association « Artégraph » qui récupère du matériel d'imprimeries, a prêté des machines de cette époque.

Venez nombreux découvrir cette formidable exposition et participer à des débats d'une exceptionnelle qualité, sur une période historique qui est toujours d'actualité.

Yann Volant

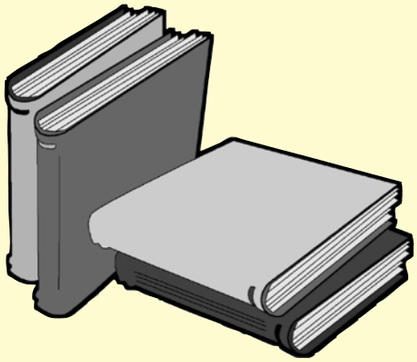

Nos amis des Éditions du Temps des Cerises viennent d'éditer, dans la collection Le Cœur à l'Ouvrage, – la même qui a accueilli « Une Histoire du Livre » de Roger Dédame en 2004 – un nouvel ouvrage, « Touche pas au Plomb », mémoire des derniers typographes de la presse parisienne.

Écrit à deux mains par la journaliste Isabelle Repiton et le typographe Pierre Cassen, ce livre de souvenirs, de rencontres, de réflexion est particulièrement d'actualité. On y parle de la beauté du métier, de la force des traditions, de la convivialité, de l'unité et de la lutte.

Ce Livre, forcément un peu nostalgique, est un beau témoignage plein d'humanité sur une époque récente mais révolue. À lire…

Marc NORGUEZ

Label

L'Institut d'Histoire sociale CGT du Livre parisien, créé il y a maintenant deux ans, s'est résolument engagé dans l'écriture de l'histoire des salariés des industries graphiques de la région parisienne et de leurs syndicats.

Il a organisé une conférence-débat sur le thème du « label syndical » avec deux intervenants notoires : Maître Michel Henry, avocat bien connu des salariés de nos métiers, et Roger Dédame, devenu un des historiens de nos syndicats. Le premier a traité le sujet sous l'angle juridique et son évolution ; le second, sous l'angle plus directement historique.

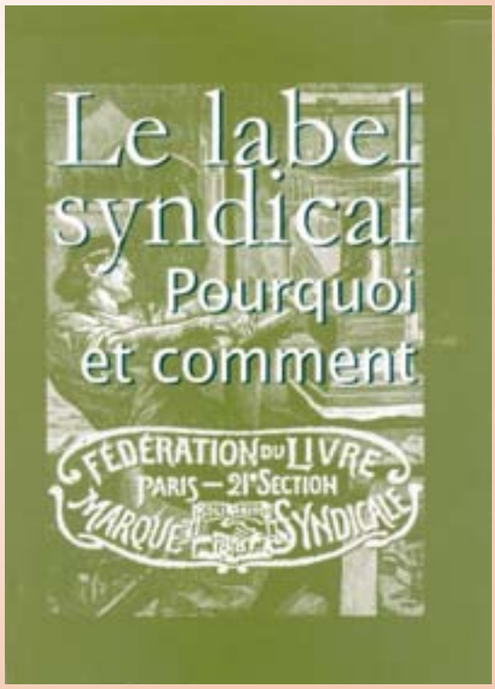

L'Institut a publié les deux exposés sous forme d'une plaquette afin de contribuer à la connaissance et la réflexion. Les lecteurs y apprendront bien des choses et apprécieront la qualité des textes.

On peut se procurer cette plaquette à la Maison du Livre (2e étage du 94, boulevard Auguste-Blanqui) ou en la demandant à l'Institut (même adresse) contre le règlement de 5 € pièce.

J'agis
pour un salaire à la hauteur
et vivre un quotidien plus sûr !
la cgt
Une force à vos côtés
Prud'hommes 3 décembre 2008
www.cgt.fr

J'agis
pour une bonne retraite
et vivre un avenir sécurisé !
la cgt
Une force à vos côtés
Prud'hommes 3 décembre 2008
www.cgt.fr

J'agis
pour une sécurité sociale professionnelle
et vivre un quotidien plus sûr !
la cgt
Une force à vos côtés
Prud'hommes 3 décembre 2008
www.cgt.fr

Un contrat de travail garanti
Une retraite pleine et entière
Un parcours professionnel sécurisé
Un vrai salaire
GAGNONS DES DROITS POUR UN QUOTIDIEN PLUS SÛR
la cgt
Une force à vos côtés
Prud'hommes 3 décembre 2008